SARL 2B TRADUCTIONS
au capital de 10 euros
77, rue Crozatier
75012 PARIS
RCS 495 033 680 PARIS

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 27 OCTOBRE 2026.

L'an deux mille vingt six,

Le 27 octobre,

A PARIS,

Les associés de 2B TRADUCTIONS, Société à responsabilité limitée au capital de 10 euros, divisé en 10 parts de 1 euro chacune, se sont réunis en assemblée Générale Extraordinaire, sur convocation de la gérance.

Mme AUVARD Bénédicte……..……..9 Parts sociales
Mr BROWN Breno……...……1 Part sociale

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales émises par la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Les associés présents ou représentés possédant ainsi 10 parts, soit plus des trois quarts des parts sociales, l'Assemblée Générale Extraordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Mme AUVARD Bénédicte, gérante associée.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

B.A.

ORDRE DU JOUR

- Transfert du siège social,
- mise à jour des statuts,
- Pouvoir,

Le Président déclare la discussion ouverte.
Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social du 77, rue Crozatier 75012 PARIS
au 12, rue des Frères Lumière 92500 RUEILMALMAISON.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Les statuts seront mis à jour et en conformité avec les décisions de la présente assemblée générale extraordinaire

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

Fait à PARIS
Le 27 octobre 2026

Certifié conforme, la gérante

Benedicte AUVARD

Certifié par youtrust

B.A.